



27 juin 2008

Règles de procédure du Comité de Sélection chargé de superviser le processus de nomination du Directeur exécutif de l'ONUSIDA

Prises des décisions

1. Lorsque cela est possible, les décisions seront prises sur la base d'un consensus.
2. Lorsqu'il ne sera pas possible d'atteindre un consensus, un vote sera organisé.
3. En l'absence de majorité simple, le Président disposera d'une voix prépondérante.
4. Les décisions s'imposeront à tous et les membres absents devront respecter la (les) décision(s) prise(s).